

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 7 février 2019

**Rapporteur :
Monsieur André
GUENEGAN**

N° 14

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 13/02/2019
- la transmission au contrôle de légalité le : 12/02/2019
(accusé de réception du 12/02/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Construction de la maison Pierre Waldeck Rousseau
Avenant n°1 au marché du lot 4**

Dans le cadre de la construction d'une maison associative, la nécessité de remplacement du type d'isolant est apparue. Un avenant au marché du lot n°1 est nécessaire pour régulariser cette modification.

Un marché a été passé le 22 février 2018 avec la société BIHANNIC concernant le lot n°4 : couverture/étanchéité/bardage zinc.

Dans le cadre de la préparation des travaux, il est apparu que l'isolant prévu sur une partie de la couverture ne correspondait pas à ce qui avait été défini en études. L'objet du présent avenant est de remplacer l'isolant de type laine de verre prévu à la consultation des entreprises, par du polyuréthane sur la couverture des sheds (environ 1/3 de la surface) moins sensible à l'eau et permettant de respecter les plans prévus sans impacter les autres lots.

Il a été demandé par ordre de service à l'entreprise Bihannic de réaliser la prestation afin de ne pas provoquer un arrêt de chantier.

L'incidence sur les prix est la suivante :

Marché initial :	220 534,04 € HT
Avenant n°1 :	+ 16 677,90 € HT (+7,56%)
Nouveau montant du marché :	237 211,94 € HT
	284 654,33 € TTC.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer l'avenant n°1 au marché du lot 04.